

RAPPORT DU 25. SEPTEMBRE 2023

RUMBA – RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2023



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC

Secrétariat général du DETEC

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	4
1.1 RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	4
1.2 SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES ET DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE RUMBA	4
1.3 TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT POUR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	5
1.3.1 PLAN D'ACTION « VOYAGES EN AVION »	5
1.3.2 FLOTTE DE VÉHICULES	5
1.3.3 CONCEPT DE MISE EN OEUVRE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT	5
2 RUMBA 2020–2023	6
2.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	6
2.2 CHARGE ENVIRONNEMENTALE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS	7
2.3 TROIS THÈMES CLÉS	8
2.3.1 VOYAGES EN AVION	8
2.3.3 VOYAGES EN VOITURE	8
3 MISE EN OEUVRE DU TRAIN DE MESURES	9
SUR LE CLIMAT	9
3.1 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DEPUIS 2006	9
3.2 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DUES AUX VOYAGES EN AVION	10
3.3 MESURES DANS LE DOMAINE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES	11
3.4 MESURES DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS	11
LISTE DES ILLUSTRATIONS	12
LISTE DES ABRÉVIATIONS	13

Indicateurs RUMBA 2022

Émissions de gaz à effet de serre
25 479 tonnes d'éq.-CO₂
-46 % depuis 2006

Unités de charge écologique
26 459 mio d'UCE
-50 % depuis 2006

Thèmes clés concernant les émissions de gaz à effet de serre

Voyages en avion : 57 %

Chaleur : 18 %

Voyages en voiture : 11 %

Limites du système

17 570 équivalents plein temps

46 unités administratives



1 INTRODUCTION

▶ 1.1 RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Pour vérifier la réalisation des objectifs RUMBA, le Conseil fédéral a chargé le service spécialisé RUMBA, qui est rattaché au Secrétariat général du DETEC, d'établir et de publier chaque année un rapport environnemental. Le présent rapport présente les résultats pour la

troisième année (2022) de la période d'objectifs 2020 à 2023 ainsi que les résultats du « train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale ».

▶ 1.2 SYSTÈME DE GESTION DES RESSOURCES ET DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE RUMBA

En 2022, le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA¹) englobait 17 570 équivalents plein temps (EPT) répartis entre 46 unités administratives relevant de six départements fédéraux, de la Chancellerie fédérale et des Services du Parlement. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) n'est pas rattaché à RUMBA car, depuis 2001, il dispose de son propre système de management environnemental et de l'aménagement du territoire (SMEA DDPS).

RUMBA porte sur les voyages de service, le secteur des bâtiments (chaleur, électricité, eau et déchets) et la consommation de papier. Son but est de permettre à l'administration fédérale d'assumer son rôle d'exemple et de réduire continuellement sa

charge environnementale. RUMBA sensibilise aussi les collaborateurs de l'administration fédérale en ce sens.

Les deux objectifs suivants ont été définis pour RUMBA concernant la période d'objectifs 2020 à 2023 :

- D'ici fin 2023, les émissions² de gaz à effet de serre (GES) en chiffres absolus seront dans l'ensemble inférieures de 9 % à celles de 2020. Les émissions de gaz à effet de serre résiduelles seront intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions.³
- D'ici 2023, la charge environnementale⁴ par équivalent plein temps sera dans l'ensemble inférieure de 8 % à celle de 2020.

▶ 1.3 TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT POUR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

En 2019, le Conseil fédéral a décidé, en lien avec la Stratégie énergétique 2050, de poursuivre tout en l'accentuant la baisse des émissions de GES dans l'administration fédérale. Pour ce faire, il a adopté le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, qui prescrit les grandes lignes des mesures dans les domaines des voyages en avion, de la flotte de véhicules et des bâtiments. Le Conseil fédéral souhaite que d'ici à 2030, l'administration fédérale (sans le DDPS⁵) réduise ses émissions de GES en Suisse de 50 % par rapport à 2006 grâce à des mesures d'exploitation et de construction. Les émissions de GES résiduelles sont intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions (jusqu'en 2021) et par des attestations internationales (à partir de 2022).

1.3.1 PLAN D'ACTION « VOYAGES EN AVION »

En décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action « Voyages en avion »⁶. Il s'agit d'un des premiers résultats de la mise en oeuvre du train de mesures sur le climat. Il ressort que les émissions de GES imputables aux voyages en avion doivent baisser de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Le plan d'action « Voyages en avion » comporte quatre mesures prioritaires de réduction des émissions de GES :

Classe économique plutôt que classe affaires



À partir du 1er juillet 2020, les vols directs durant jusqu'à 9 heures et ceux avec escale(s) jusqu'à 11 heures sont effectués, en principe, en classe économique au tarif le plus avantageux. Dans des cas justifiés, un voyage en classe affaires peut être autorisé.

Le train au lieu de l'avion



Pour toute destination pouvant être atteinte en moins de 6 heures, le trajet doit se faire en train. Cette mesure a pour but de réduire les vols court-courriers ; elle est entrée en vigueur au 1er juillet 2020.

Téléconférences et vidéoconférences



Il convient d'avoir plus souvent recours aux téléconférences et aux vidéoconférences en tant qu'alternative aux voyages de service. Des cours sont proposés aux collaborateurs dans ce domaine, et des adaptations techniques permettant d'utiliser ces systèmes sont effectuées.

Délégations réduites



Les « Directives concernant l'envoi de délégations à des conférences internationales⁷ », révisées fin 2022, exigent que le nombre des membres des délégations soit aussi réduit que possible. Les délégations de plus de cinq personnes doivent être justifiées.

1.3.2 FLOTTE DE VÉHICULES

Le renouvellement de la flotte de véhicules au profit de véhicules à propulsion électrique fait aussi partie des objectifs du train de mesures sur le climat. Depuis le 1er janvier 2021, en principe, seuls des véhicules de tourisme électriques doivent être achetés.

1.3.3 CONCEPT DE MISE EN OEUVRE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Le concept de mise en oeuvre comprend des orientations communes et des principes de mise en oeuvre ainsi que diverses mesures sur les thèmes des assainissements énergétiques, du développement des sources d'énergie renouvelables, de la construction de bornes de recharge électriques et de la renonciation à installer des chauffages à énergie fossile. Le Conseil fédéral a publié ce concept de mise en oeuvre⁸ en septembre 2020.

1 www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home.html

2 Par émissions de GES, on entend la somme des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre (p. ex. méthane [CH₄], protoxyde d'azote [N₂O]).

3 <https://www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home/themes/climat/compensation-emissions-gaz-effet-serre.html>

4 Les unités de charge écologique (UCE) sont déterminées en appliquant la méthode de la saturation écologique. Cette méthode prend en compte un large spectre d'atteintes environnementales (sol, air, eau, bruit du trafic, etc.) et les ramène à un seul indicateur (UCE) par voie d'agrégation totale.

5 Le DDPS (SMEA DDPS) réduit les émissions de GES d'ici 2030 d'au moins 40 % par rapport à 2001 par le biais de mesures d'exploitation.

6 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-77533.html>

7 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/3078/fr>

8 https://www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/nachhaltigkeit/klimapaket_bv.html

2 RUMBA 2020–2023

2.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

Lors de l'année 2022, les émissions de GES étaient de 25 479 t d'éq.-CO₂, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. La raison principale en est la hausse de 44 % des émissions de GES dues aux voyages en avion (cf. illustration 1 ; l'illustration 7 montre l'évolution des émissions de GES de l'administration fédérale depuis 2006). RUMBA évolue cependant

nettement en dessous de la trajectoire de réduction visée. Comparées à l'extrapolation pour l'année de référence 2020⁹, les émissions de GES ont baissé de 21 %. La répartition des émissions de GES selon les différents domaines environnementaux est indiquée dans l'illustration 2.

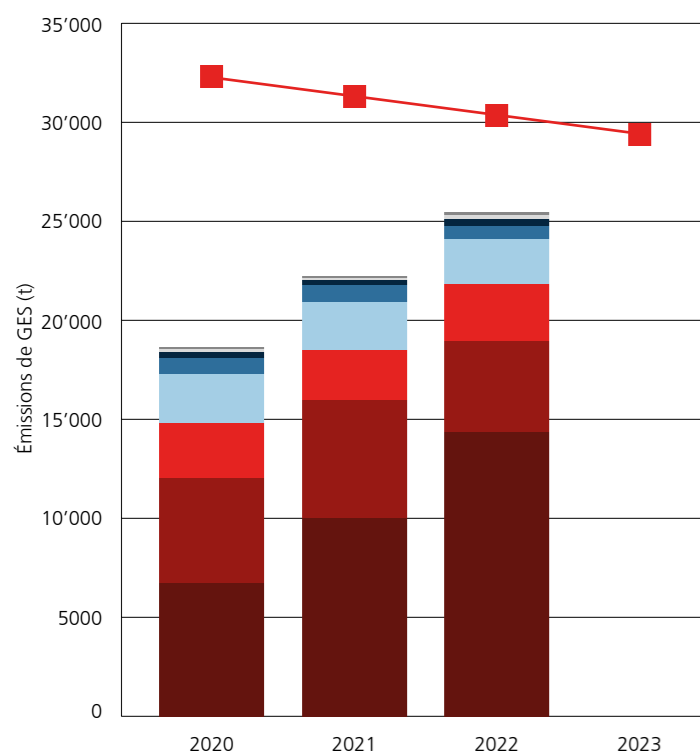


Illustration 1 : Évolution des émissions de GES (en t d'éq.-CO₂, avec trajectoire de réduction) de RUMBA depuis 2020, par domaine environnemental

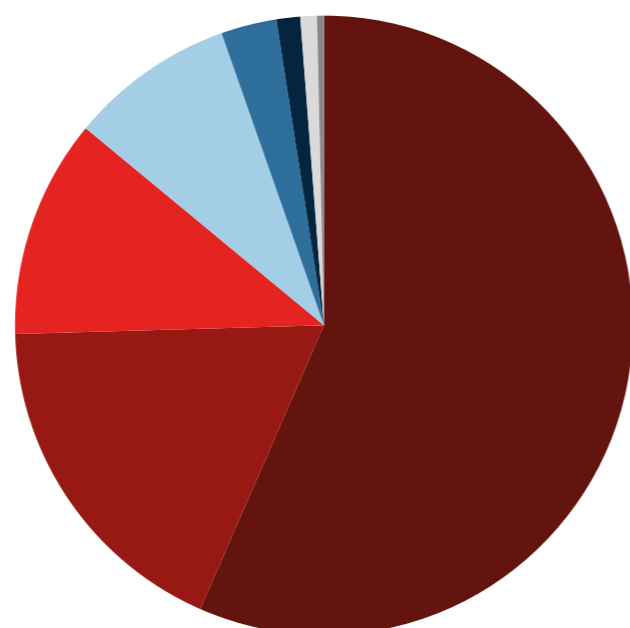


Illustration 2 : Répartition des émissions de GES (t) de RUMBA en 2022, par domaine environnemental

⁹ La pandémie de COVID-19 a fortement influencé les émissions de l'administration fédérale en 2020 (p. ex. en raison de l'obligation de télétravail et de la forte baisse des voyages de service). Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 décembre 2020, l'année de référence 2020 utilisée ici pour le calcul des objectifs a été déterminée de la manière suivante : l'année de base 2020 repose sur des données de mesure de 2019 extrapolées, en supposant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3 points de pourcentage

et une réduction des UCE par EPT de 2,67 points de pourcentage en 2020. Cette baisse correspond à la trajectoire de réduction nécessaire à la réalisation des objectifs RUMBA d'ici à 2023. Pour les objectifs définis ci-dessus, on se fonde sur l'année de base modifiée (extrapolée à partir de l'année 2019) et non sur les chiffres réels de 2020. Les données réelles pour 2020, 2021 et 2022 sont indiquées par les colonnes, en dessous de la trajectoire de réduction visée.

2.2 CHARGE ENVIRONNEMENTALE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

Durant l'année 2022, la charge environnementale s'est élevée à 26 459 millions d'UCE, soit 1,5 million d'UCE par EPT, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. RUMBA évolue cependant nettement en dessous de la trajectoire de réduction visée (cf. illustration 3). Comparées à l'extrapolation pour l'année de référence 2020, les UCE par EPT ont baissé de 19 %. À la différence des émissions de GES, pour les UCE,

des aspects comme l'épuisement des ressources (changement d'utilisation des sols, consommation de minéraux et de métaux, extraction de gravier, consommation d'eau potable, etc.) sont pris en compte. C'est pourquoi le papier, par exemple, représente une part plus élevée du bilan total dans la perspective des UCE que pour les émissions de GES (cf. illustration 4).

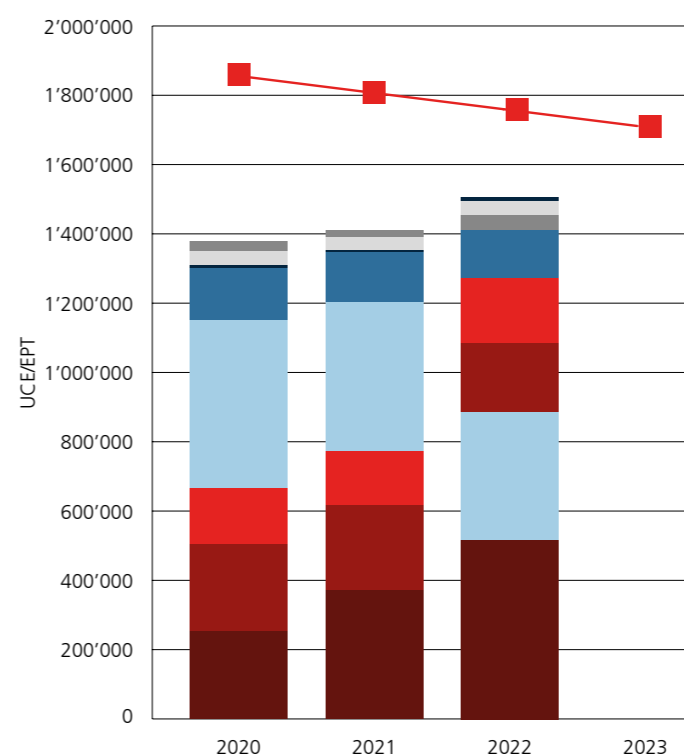


Illustration 3 : Évolution de la charge environnementale par équivalent plein temps (UCE/EPT) de RUMBA depuis 2020, par domaine environnemental (avec trajectoire de réduction)

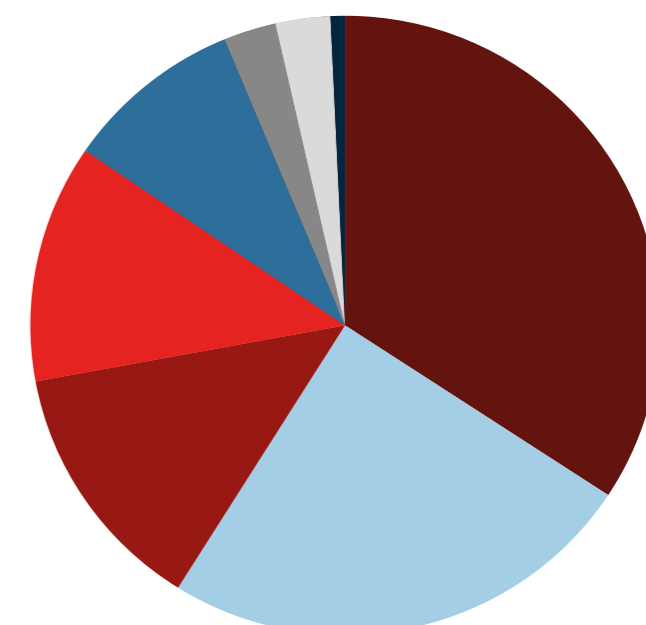


Illustration 4 : Répartition de la charge environnementale (UCE) de RUMBA en 2022, par domaine environnemental

2.3 TROIS THÈMES CLÉS

Les trois thèmes clés principaux de RUMBA sont présentés ci-après. Ils sont indiqués dans l'ordre décroissant de leur quantité d'émissions de GES en 2022.

2.3.1 VOYAGES EN AVION

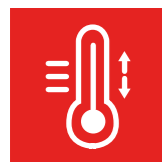


Les voyages en avion ont causé environ 14 409 t d'émissions de GES et 9 059 millions d'UCE. Le domaine environnemental « voyages en avion » comprend les vols réguliers ainsi que les vols avec les jets et hélicoptères du Conseil fédéral.

En comparaison avec l'année précédente, la charge environnementale relative par EPT dans le domaine des voyages en avion a augmenté de 40 %. Cette hausse s'explique par la suppression des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19. Toutefois, par rapport à l'extrapolation avec l'année de référence 2020, la charge environnementale relative par EPT a diminué de 26 %.

Le chapitre 3.2 présente les analyses concernant les émissions de GES des voyages en avion.

2.3.2 CHALEUR



Le domaine environnemental « chaleur » a occasionné en 2022 des émissions de GES à hauteur de 4 586 t d'éq.-CO₂ ainsi que 3 491 millions d'UCE. Les émissions de GES ont diminué de 23 % par rapport à l'année 2021. Cette évolution est principalement due à une forte réduction de la consommation de gaz naturel et de chaleur à distance.

Ces deux sources d'énergie ont été responsables de la majeure partie des émissions de GES en 2022. Les émissions restantes se répartissent entre les autres sources d'énergie (mazout, centrales de cogénération, copeaux de bois, pompes à chaleur, et capteurs solaires ; cf. illustration 5).

La réduction s'explique entre autres par un hiver plus chaud, raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de chauffer autant que l'année précédente. En outre, la part des systèmes de chauffage renouvelables a été augmentée, et, dans le cadre de l'Initiative économies d'énergie Hiver¹⁰, des mesures d'économie ont été mises en oeuvre dans le domaine « chaleur » pendant l'hiver 2022/2023 (p. ex. abaissement de la température intérieure à 20 °C). Le domaine environnemental de la chaleur comprend l'intégralité de la consommation énergétique due au chauffage des bâtiments de RUMBA qui devaient être chauffés.

¹⁰ <https://www.stop-gaspillage.ch/fr>

Illustration 6 : Évolution des émissions de GES de RUMBA dues aux voyages en voiture depuis 2020

- Voyages de service avec des véhicules de la Confédération
- Voyages de service avec des voitures privées
- Voyages de service avec des véhicules de location
- Voyages de service avec des voitures économes en carburant ou hybrides
- Voyages de service avec d'autres catégories de véhicules

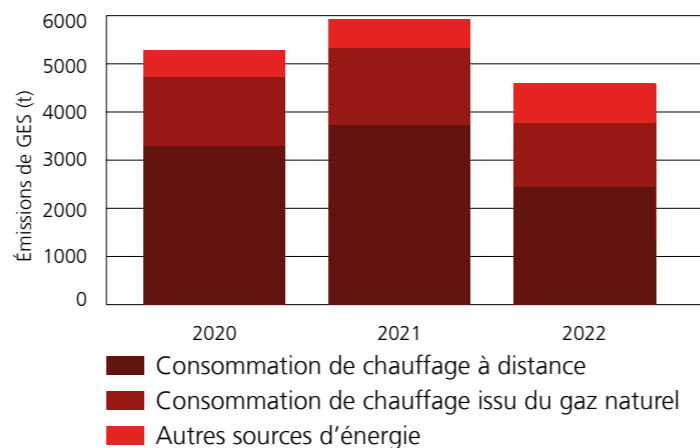


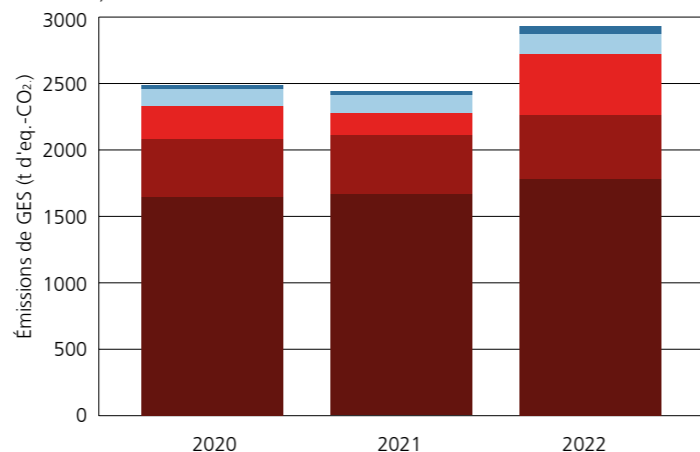
Illustration 5 : Évolution des émissions de GES de RUMBA dues à la chaleur depuis 2020

2.3.3 VOYAGES EN VOITURE



Durant la troisième année de la période d'objectifs actuelle, le domaine environnemental « voyages en voiture » a occasionné des émissions de GES à hauteur de 2 912 t d'éq.-CO₂. Par rapport à 2021, les émissions de GES dans ce domaine ont augmenté d'environ 19 %. Avec 3 297 millions d'UCE,

les voyages en voiture arrivent en quatrième position de tous les domaines environnementaux quant à la charge environnementale qu'ils causent. Cela correspond à une distance de 9 909 591 km. La catégorie des voyages en voiture comprend les voyages de service réalisés avec des véhicules de location, des véhicules Mobility et des véhicules privés ainsi que les voyages de service effectués avec des véhicules de la Confédération ; ces derniers engendrent la plus grande partie des émissions de GES dans cette catégorie (cf. illustration 6).



3 MISE EN OEUVRE DU TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT

Pour chaque orientation du train de mesures sur le climat (voyages en avion, flotte de véhicules et bâtiments), des mesures con-

crètes ont été définies. Elles contribuent à atteindre l'objectif de réduction total de 50 % entre 2006 et 2030 (cf. chap. 1.3).

3.1 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DEPUIS 2006

Par rapport à 2006, les émissions de GES ont pu être réduites de 46 % en 2022, passant de 47 492 à 25 479 t d'éq.-CO₂. En 2022, RUMBA fait donc nettement mieux que les objectifs du train de mesures sur le climat. L'illustration 7 montre une forte tendance à la baisse des émissions de GES depuis 2006. La baisse notable de 2019 à 2020 est principalement due à la pandémie de COVID-19. Entretemps, le niveau d'émission s'est de nouveau rapproché de celui d'avant la pandémie. Par ailleurs, depuis 2020, ce n'est plus le mix d'électricité suisse qui est pris en compte pour le calcul de la charge environnementale, mais

l'achat d'électricité renouvelable (majoritairement d'origine hydraulique).

D'autres adaptations méthodologiques en 2017 et en 2020, comme la saisie des vols effectués avec les jets et les hélicoptères du Conseil fédéral ou l'intégration de la consommation de papier due aux travaux d'impression externes, entraînent des différences par rapport aux périodes RUMBA précédentes, raison pour laquelle les chiffres ne peuvent pas être comparés systématiquement.

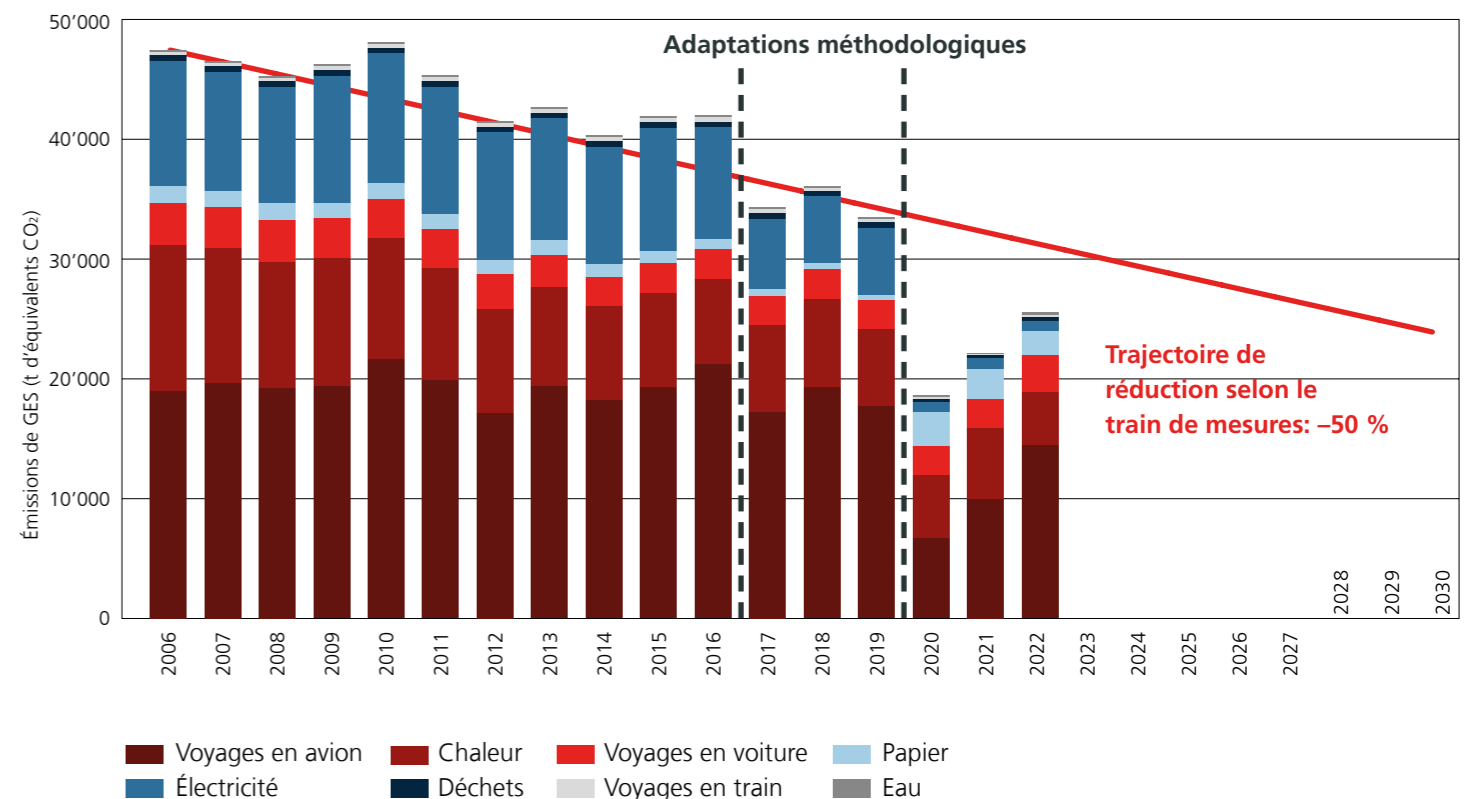


Illustration 7 : Évolution des émissions de GES de l'administration fédérale depuis 2006, par domaine environnemental

▶ 3.2 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DUES AUX VOYAGES EN AVION

Les émissions de GES dues aux voyages en avion en 2022 ont augmenté de 44 % par rapport à 2021, atteignant 14 409 t d'éq.-CO₂. La hausse des émissions de GES par rapport à 2021 est liée avant tout aux vols réguliers. Ceux-ci ont fortement augmenté, mais restent nettement en dessous du niveau d'avant la pandémie. Alors que les émissions dues aux vols avec les hélicoptères du Conseil fédéral ont légèrement augmenté, celles des vols avec les jets du Conseil fédéral ont sensiblement diminué.

En 2022, les vols réguliers ont été responsables de 67 % des émissions de GES dans ce domaine environnemental, les vols effectués avec les jets du Conseil fédéral, de 32 % et les vols en hélicoptère, de 1 %. RUMBA atteint les objectifs et va actuellement nettement au-delà des prescriptions du plan d'action « Voyages en avion », lequel prévoit une réduction de 30 % d'ici 2030 (cf. illustration 8).

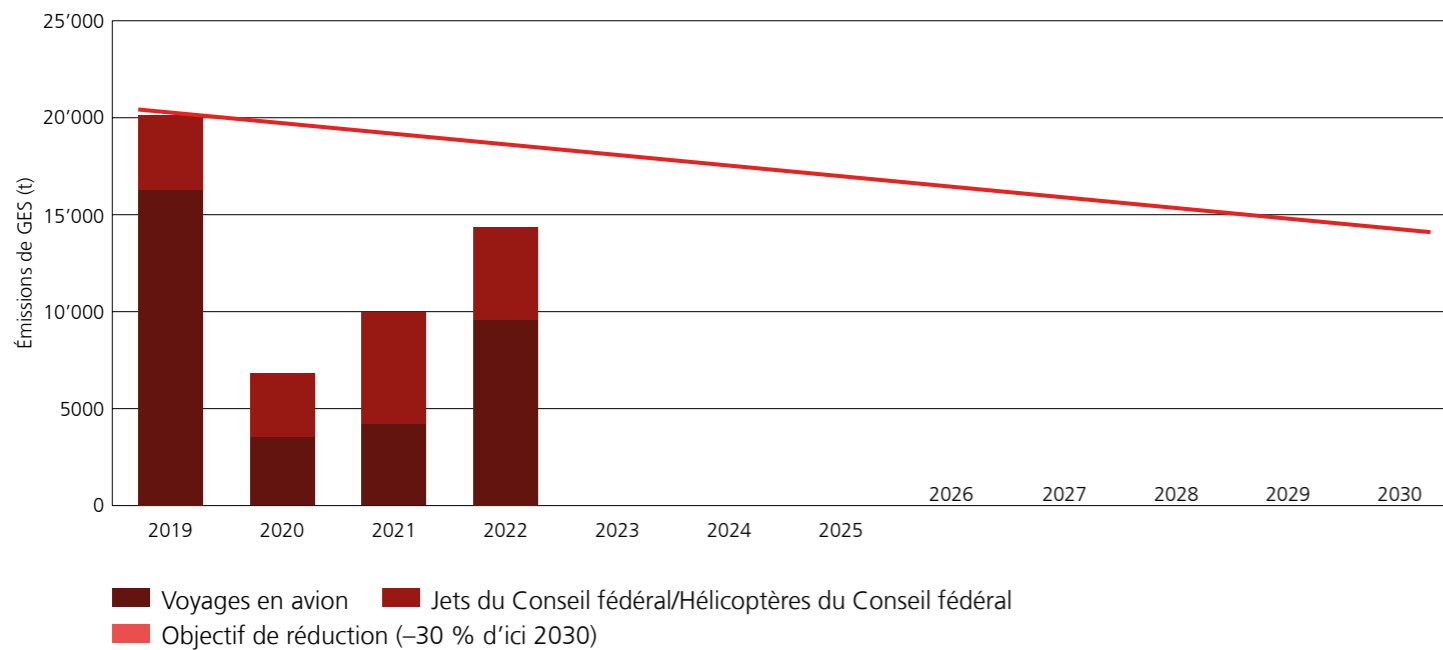


Illustration 8 : Évolution des émissions de GES de RUMBA dues aux voyages en avion depuis 2019

Différentes mesures du plan d'action « Voyages en avion » sont présentées ci-après.

Classe économique plutôt que classe affaires



La part de vols en classe affaires parmi les vols court-courriers était proche de zéro, conformément aux prescriptions¹¹. Pour les vols moyen-courriers, la part de vols en classe affaires sur l'ensemble de l'année était également proche de 0 %, et pour les vols long-courriers, elle était de 35 %. La mesure porte donc ses fruits.

Le train au lieu de l'avion



La part de kilomètres des voyages en train à l'étranger a reculé de 6 % par rapport aux vols court-courriers¹². Les voyages en train à l'étranger représentaient un total de 2 578 891 km en 2022.

Téléconférences et vidéoconférences



L'irruption de la pandémie de COVID-19 et, par suite, la nécessité de recourir au télétravail ont eu pour conséquence une forte hausse des téléconférences et vidéoconférences. En 2019, il y avait à l'administration fédérale entre 6 000 et 8 000 téléconférences et vidéoconférences par mois. En 2022, il y en a eu entre 65 000 et 120 000.

Délégations réduites



En 2022, 80 vols ont été effectués par des délégations de quatre personnes ou plus du même département. Dans 497 cas, le trajet concernait une délégation de 2 à 3 personnes, et, dans 4 676 cas, une seule personne.

▶ 3.3 MESURES DANS LE DOMAINE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Les directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration¹³, révisées au 1er janvier 2021, stipulent qu'il faut en principe acheter des véhicules à propulsion alternative et affichant une efficacité énergétique de catégorie A ou B. De plus, les émissions maximales de CO₂ ne doivent pas dépasser la valeur cible fixée dans la loi sur le CO₂. En 2022, un total de 33 voitures de tourisme ont été achetées, dont 24 exclusivement électriques. Les

neuf autres véhicules fonctionnent avec des combustibles fossiles, car ils doivent répondre à des exigences spécifiques pour lesquelles aucun véhicule électrique n'est actuellement disponible sur le marché (p. ex. capacité tout-terrain, traction intégrale avec charge utile élevée, autonomie en cas d'utilisation 24 heures sur 24, grand volume de chargement pour des appareils de mesure, etc.).

▶ 3.4 MESURES DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS

Les mesures et objectifs dans le secteur des bâtiments sont décrits dans le Rapport concernant la durabilité, édité par l'OFCL¹⁴.

11 Un vol court-courrier peut être effectué en classe affaires s'il fait partie d'un long voyage répondant aux exigences d'un vol en classe affaires.

12 Les kilomètres des vols court-courriers incluent aussi les distances comprises entre 600 et 800 km. Le plan d'action « Voyages en avion » prescrit d'effectuer en train les distances inférieures à 600 km. La comparaison reste donc approximative.

13 SG-DDPS, <https://www.vbs.admin.ch/fr/environnement/protectionenvironnement/energie.detail.document.html/vbsinternet/fr/documents/territoireenvironnement/energie/Umwelt-Energie-Weisungen-oekologische-Grundsatz-Beschaffung-Verwaltungsfahrzeuge-f.pdf.html>, 2021 1

14 www.bbl.admin.ch/bb/fr/home/nachhaltigkeit/nachhaltigkeitsbericht.html

LISTE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES (EN T D'ÉQ.-CO ₂ , AVEC TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION) DE RUMBA DEPUIS 2020, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	6
ILLUSTRATION 2 : RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES (ÉQ.-CO ₂) DE RUMBA EN 2022, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	6
ILLUSTRATION 3 : ÉVOLUTION DE LA CHARGE ENVIRONNEMENTALE PAR ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS (UCE/EPT) DE RUMBA DEPUIS 2020, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL (AVEC TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION)	7
ILLUSTRATION 4 : RÉPARTITION DE LA CHARGE ENVIRONNEMENTALE (UCE) DE RUMBA EN 2022, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	7
ILLUSTRATION 6 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES AUX VOYAGES EN VOITURE DEPUIS 2020	8
ILLUSTRATION 5 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES À LA CHALEUR DEPUIS 2020	8
ILLUSTRATION 7 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DEPUIS 2006, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	9
ILLUSTRATION 8 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES AUX VOYAGES EN AVION DEPUIS 2019	10

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CH ₄	Méthane
CO ₂	Dioxyde de carbone
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
EPT	Équivalent plein temps
GES	Gaz à effet de serre
km	Kilomètre
N ₂ O	Protoxyde d'azote
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
RUMBA	Ressourcen- und Umweltmanagement der Bundesverwaltung (Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale)
SMEA DDPS	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS
t	Tonne(s)
UCE	Unités(s) de charge écologique

IMPRESSUM

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
 DETEC - Secrétariat général du DETEC, Adresse postale: Palai fédéral, CH-3003 Berne